

PROCÈS-VERBAL

du Conseil Municipal du 5 AVRIL 2019

ETAT DE PRESENCE

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS
BRIZZI M. MAIRE	X				HAAS S.		X		EXCUSÉE	HIRTH M.		X		
SCHMITT J.	X				LIONELLO R.	X				CHRISTIANY C.		X	X	À KLAINE D.
PATERNIERI W.	X				EYRAUD J.		X	X	À SCHMITT M.	REBSTOCK A.	X			
SAVINI M.	X				KLAINE D.	X				FORTUGNO J.		X	X	À SCHUTZ S.
TOCZEK JP.	X				LEMOINE C.		X		EXCUSÉE	SCHUTZ S.	X			
PISU D.	X				PIOVESAN M.	X				QUINQUETON P.	X			
FRANCON.	X				FREGONI R.	X				GULINO G.		X	X	À REBSTOCK A.
SCHMITT M.	X				NUCERA D.	X				DA ROCHA SOARES A.		X		EXCUSÉE
PAQUIN JM.	X				LISSE J.		X	X	À SAVINI M.	AZEVEDO GONCALVES MH.		X		

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DANIELLE PISU

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 17 (16 POUR LE VOTE DU POINT 7)

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 22 (21 POUR LE VOTE DU POINT 7)

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT DONC VALABLEMENT DELIBERER.

Madame Danielle PISU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations et demande une minute de silence en mémoire de Madame Claudine TROUPENAT, ancienne directrice de l'école maternelle, décédée.

Madame SCHUTZ arrive à 19h08.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une ligne dans le tableau des subventions pour l'association du Racing-Club de Nilvange.

Accepté.

ASSOCIATION

1. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Rappel de la note de synthèse

Les commissions « Culture – Loisirs et Vie Associative » et « Sports » se sont réunies le 26 mars 2019, afin d'étudier les demandes présentées par les associations. Les commissions ainsi réunies ont émis un avis favorable au versement des subventions figurant au tableau ci-joint.

Les conseillers sont appelés à entériner l'avis de ces commissions.

Monsieur SCHMITT prend la parole en soulignant que les commissions se sont réunies le 26 mars 2019 et que les subventions restent identiques à celles attribuées en 2018. Toutefois, une erreur s'est glissée pour celle du tennis de table : il faut lire 2 350 € comme l'an dernier.

Monsieur SCHMITT explique que la Ville a rencontré des difficultés pour obtenir les éléments financiers du Racing-Club de Nilvange qui rencontre actuellement des soucis de trésorerie et qui demande de lui verser 3 000 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte de 3 000 €.

Madame REBSTOCK répond qu'en dépit de son entière confiance dans l'analyse effectuée, son groupe s'abstiendra pour l'acompte du Racing-Club car aucun élément ne leur a été transmis pour voter une telle baisse de subventions.

Monsieur SCHMITT confirme, que depuis cinq ans, il a toujours les mêmes méthodes de calcul.

Madame REBSTOCK demande si pour les autres associations concernées par le vote des subventions aucun changement notable dans les effectifs n'est à souligner.

Monsieur SCHMITT répond par la négative.

Monsieur le Maire demande à Madame REBSTOCK de sortir pour le vote de la subvention de l'USEP, elle lui répond qu'elle ne fait pas partie du comité de l'USEP.

VOTE : unanimité les subventions

Par 17 voix pour et 5 abstentions (A. REBSTOCK, P. QUINQUETON, S. SCHUTZ, J. FORTUGNO par procuration et G. GULINO par procuration) la subvention du Racing-club

RESSOURCES HUMAINES

2. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS A COMPTER DU 15 AVRIL 2019

Rappel de la note de synthèse

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de recruter deux agents contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité à compter du 15 avril 2019 :

- *un agent au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, à temps non complet (17,5/35^{ème}),*
- *un agent au grade d'adjoint technique, à temps non complet (17,5/35^{ème}).*

Monsieur QUINQUETON souhaite savoir pour quels postes sont les recrutements.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un poste en communication et un poste au foyer du Centre Albert Camus.

Madame REBSTOCK demande s'il y a déjà les candidats sur ces postes.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a eu des candidatures spontanées qui seront étudiées.

VOTE : unanimité

3. AVENANT N° 1 A LA MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT AUPRES DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE (MULTI-ACCUEIL « LES PETITS PATAPONS »)

Rappel de la note de synthèse

Considérant que la charge de travail supplémentaire et l'évolution des missions supportées par Madame Béatrice HADYS étant en augmentation constante, il est nécessaire de porter le nombre d'heure hebdomadaire à 22 h 30, soit 1 heure/jour supplémentaire, à compter du 1^{er} avril 2019.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition partielle de cet agent auprès de la Croix Rouge Française.

Aucune observation.

VOTE : unanimité

4. MODIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 16 JUIN 2010 RELATIVE AUX FRAIS DE DEPLACEMENT ET INDEMNITES DE MISSION DES AGENTS COMMUNAUX : REVALORISATION A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2019

Rappel de la note de synthèse

Suite à la parution du décret n° 2019-139 du 26 février 2019, modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2016, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'appliquer les taux revalorisés au 1^{er} mars 2019 ci-annexés.

De plus, concernant les frais de stationnement, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de limiter, comme en 2016, le remboursement aux frais réels, sur présentation des justificatifs.

Concernant la définition de la notion de commune, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de garder, comme en 2010, une définition plus étroite, à savoir que constitue la commune de Nilvange, le seul territoire de Nilvange.

Monsieur QUINQUETON demande si c'est une obligation.

Monsieur THIRY lui répond que cette mesure est au bénéfice de l'agent et qu'il est naturel que l'assemblée délibère en ce sens.

VOTE : unanimité

MARCHES PUBLICS

5. VALIDATION DE LA DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES, COORDONNE PAR LA CAVF POUR LE MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION, TRAITEMENT D'EAU ET TRAITEMENT D'AIR

Rappel de la note de synthèse

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2018 et conformément à l'article 5 de la convention constitutive du groupement de commande, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 février 2019 et a décidé d'attribuer le marché pour Nilvange à la société IDEX.

Le montant total annuel P1, P2, P3 s'élève à 194 038,03 € HT, soit un montant global sur huit ans de 1 552 304,24 € HT. Toutefois, le marché est basé sur un contrat de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2019, renouvelable d'année en année jusqu'à huit ans.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- entériner la décision de la commission d'appel d'offres,*
- l'autoriser à signer le marché avec la société IDEX,*
- imputer les dépenses afférentes sur le budget de la Ville.*

Monsieur QUINQUETON s'étonne de la durée choisie, soit cinq ans, puis renouvelable d'année en année jusqu'à huit ans.

Monsieur THIRY explique que c'est un garde-fou et que cela sera plus facile d'arrêter en cas d'insatisfaction.

VOTE : unanimité

FINANCES

6. COMPTE DE GESTION 2018

Rappel de la note de synthèse

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018, ainsi que le compte de gestion, ont été réalisés par la trésorière de Hayange. Le compte de gestion est conforme au compte administratif du budget principal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018, dont les écritures sont identiques au compte administratif 2018.

Le compte de gestion est consultable en mairie, service des finances, bureau n° 12.

Madame REBSTOCK constate que cela est purement administratif.

Aucune observation.

VOTE : unanimité

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rappel de la note de synthèse

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2018, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme au compte de gestion de la trésorière de Hayange.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes 2018</i>	4 930 680,05	1 519 124,40
<i>Dépenses 2018</i>	4 572 214,29	2 520 051,47
<i>Résultats de l'exercice 2018</i>	+ 358 465,76	- 1 000 927,07
<i>Résultat reporté de 2017</i>	-	+ 244 105,03
<i>Résultats cumulés en 2018</i>	+ 358 465,76	- 756 822,04
<i>Restes à réaliser 2018</i>	-	52 200,00
<i>Restes à recouvrer 2018</i>	-	8 000,00
<i>Besoin de financement*</i>		- 801 022,04

** Pour rappel, le besoin de financement correspond au solde d'exécution cumulé, corrigé des restes à réaliser.*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter directement selon le tableau figurant dans la note de synthèse.

Madame REBSTOCK a cependant des questions sur le compte administratif 2018.

En page 5, elle souligne que, sans les dotations aux amortissements, l'autofinancement réel dégagé se monte à 54 000 € en 2018.

Monsieur THIRY insiste sur le fait que la somme de 296 000 € a bien été dégagée et que les amortissements sont une opération théorique.

Madame REBSTOCK remarque qu'au niveau du budget, cela n'apparaît pas dans la colonne « émis ».

Monsieur THIRY répond qu'on le trouve dans le budget d'investissement.

Madame REBSTOCK, en page 9, pour l'article 6132, compare les réalisations de 2013 (1 719 €) à aujourd'hui (69 287 €).

Monsieur FRANCO explique que c'est le fait de la location des modulaires de l'école Georges Brucker.

Madame REBSTOCK souligne que dans le budget primitif, l'ouverture budgétaire est de 60 000 €.

Monsieur FRANCO répond qu'on est parti sur neuf mois mais pas un an.

Madame REBSTOCK demande si le coût de l'enlèvement est compris.

Monsieur FRANCO répond par l'affirmative et précise son montant à hauteur de 12 000 €.

Madame REBSTOCK s'étonne de la grande différence entre l'installation et le démontage.

Monsieur THIRY confirme que la somme est bien notée dans le marché.

Madame REBSTOCK poursuit son analyse pour l'article 61521 concernant l'entretien des terrains depuis 2013 (environ 4 017 €) comparativement à 2018 (environ 60 000 €).

Monsieur FRANCO indique que l'entretien des cimetières a été effectué par Fensch Coup de Main et les gazons par Technigazon.

Monsieur THIRY précise que la Trésorerie a demandé des changements d'affectation, c'est le résultat de la demande qui est important.

Madame REBSTOCK constate que l'article 6283 (frais de nettoyage locaux) a été augmenté (15 000 €) et veut en connaître la raison.

Monsieur FRANCO explique que c'est dû à la compensation des absences par le biais de l'externalisation, par exemple : pour les communs de l'immeuble sis 1 rue Castelnau, pour la salle Pierre Mellet et la mairie.

Madame REBSTOCK poursuit à la page 12 à propos du revenu des immeubles qui a chuté de 50 000 € par rapport à 2013.

Monsieur le Maire précise que les logements ont dû être rénovés en partie.

Madame SAVINI ajoute qu'une plus grande attention a été prise dans l'attribution des logements à la suite de nombreux impayés. A ce jour, il y a plus de soixante logements en location.

Madame REBSTOCK, concernant l'opération 471 de la réhabilitation des logements, constate 50 000 € en moins en comparant avec le compte administratif.

Madame SAVINI répond que dans l'immeuble 1 rue De Gaulle, les locataires sont partis et même chose pour les locataires au-dessus du Centre Albert Camus.

Madame REBSTOCK conclut que l'investissement dans les logements n'est pas suffisant.

Monsieur le Maire explique que cela est dû à la prise en charge en régie de beaucoup de travaux dans les logements.

Madame REBSTOCK constate que les chiffres sont inquiétants concernant l'endettement de la Ville ; on est à : 917 €/personne en 2013 et à 977 €/personne en 2018.

Monsieur FRANCO répond qu'on se restreint à 400 000 € d'emprunt / an et qu'on est sur un rythme de désendettement.

Madame REBSTOCK insiste sur le fait que la dette est à un niveau qui n'a jamais été atteint.

Monsieur le Maire indique que l'on dégage un autofinancement.

Madame REBSTOCK rétorque qu'en 2018, il y a eu deux fois 400 000 € d'emprunt.

Monsieur le Maire l'invite à regarder plutôt le résultat exceptionnel d'autofinancement d'environ 350 000 €.

Monsieur FRANCO conclut qu'ils vont en rester là car il y a désaccord sur les chiffres énoncés.

Monsieur le Maire ajoute que chacun voit les chiffres à sa manière et que Madame REBSTOCK voit les faiblesses et que la majorité met l'accent sur les efforts accomplis.

Madame REBSTOCK souligne que les bases sont augmentées.

Monsieur FRANCO précise que le taux de base augmentera de 2,2 % et que la commune sera toujours montrée du doigt alors que nous n'y sommes pour rien.

Monsieur le Maire quitte la pièce.

Madame SCHMITT préside la séance afin de passer au vote.

VOTE : 16 voix Pour et 5 contre (A. REBSTOCK, P. QUINQUETON, S. SCHUTZ, J. FORTUGNO par procuration, G. GULINO par procuration)

8. AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Rappel de la note de synthèse

Le compte administratif 2018 dégage un déficit d'investissement de 801 022,04 €. Compte tenu du volume des investissements envisagés en 2019, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'affecter en totalité le résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 358 465,76 €, à la section d'investissement de l'exercice 2019.

Aucune observation

VOTE : 17 voix Pour et 5 contre (A. REBSTOCK, P. QUINQUETON, S. SCHUTZ, J. FORTUGNO par procuration, G. GULINO par procuration)

9. VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES

Rappel de la note de synthèse

Afin de ne pas alourdir les charges financières pesant sur les Nilvangeois dans un contexte économique et social morose, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de reconduire pour 2019 les taux des trois taxes locales 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 14,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,52 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80,89 %

Aucune observation

VOTE : unanimité

10. BUDGET PRIMITIF 2019

Rappel de la note de synthèse

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à adopter le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 312 000,00	4 920 000,00
Opérations d'ordre	608 000,00	-
dont dotations aux amortissements	212 000,00	-
Total	4 920 000,00	4 920 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 732 177,96	2 881 000,00
dont affectation du résultat cumulé 2018	-	358 465,76
Opérations d'ordre	-	608 000,00
dont dotations aux amortissements	-	212 000,00
Résultat reporté du CA 2018	756 822,04	-
Total	3 489 000,00	3 489 000,00

Monsieur le Maire fait lecture et laisse la parole à Monsieur FRANCO.

Monsieur FRANCO prend la parole et demande si l'on fait un vote dans l'ensemble ou par chapitre.

Madame REBSTOCK répond qu'ils acceptent de voter l'ensemble, mais que quelques questions se posent.

Madame REBSTOCK souligne que l'autofinancement escompté est autour de 400 000 €.

Monsieur FRANCO explique que c'est sur les différents départs du personnel qu'on peut arriver à dégager la somme de 400 000 € et que les départs ont permis de réorganiser les services.

Madame REBSTOCK trouve cette somme très ambitieuse alors que l'année dernière elle se montait à 54 000 €.

Monsieur FRANCO continue en expliquant qu'un agent représente environ la somme de 50 000 €.

Monsieur PATERNIERI fait remarquer que ce sont là des attaques pour la campagne électorale, que la Ville fait des bénéfices et que cela ne plait pas à leur groupe d'opposition.

Monsieur le Maire ajoute que la Ville ne fait pas seulement des économies sur le personnel, mais aussi sur les énergies et les contrats.

Monsieur TOCZEK précise que le mérite est d'autant plus grand que les dotations baissent d'une manière importante.

Monsieur PATERNIERI insiste sur le fait que la municipalité a bien géré la Ville.

Madame REBSTOCK poursuit sur le projet de réhabilitation de la salle Pierre Mellet et de l'école Georges Brucker et regrette que l'investissement soit concentré sur un unique projet.

Monsieur FRANCO répond qu'il y a quand même 200 000 € pour les voiries.

Madame REBSTOCK souligne que sur les mandatures précédentes c'était 200 000 € par an.

Monsieur le Maire rappelle que « Cœur de Villes, Cœur de Fensch » ne devait pas passer par Nilvange et que, sans investissement de l'ancienne mandature sur l'école Georges Brucker, il était urgent de la rénover.

VOTE : 16 voix Pour et 5 contre (A. REBSTOCK, P. QUINQUETON, S. SCHUTZ, J. FORTUGNO par procuration, G. GULINO par procuration)

Séance levée à 21H15.